



Le Brochet

et son environnement



Un très beau spécimen ! Afin de sauvegarder l'espèce, n'hésitez pas à pratiquer le no-kill.

Photo : D R

Ces dernières années, des lois visant à restaurer les milieux aquatiques à grande échelle - Directive cadre sur l'eau, Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, etc... - ont conduit à la mise en place de nombreux projets de restauration. Un PDPG (Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles) a également permis de diagnostiquer l'état du réseau hydrographique à une échelle plus locale. Cette étude, réalisée par la Fédération de pêche, a démontré que de nombreux habitats du fleuve Somme étaient fortement perturbés et non-fonctionnels. Les principales causes mises en évidence sont la gestion des niveaux d'eau (nécessaire au regard des activités humaines), l'altération des zones humides du lit majeur et la perte de connexion des zones humides avec le cours d'eau principal (continuité latérale). Il est

ainsi nécessaire de restaurer des annexes alluviales qui permettent à la faune piscicole et notamment au brochet de se reproduire. Ces actions vont permettre, entre autres, de soutenir les stocks de l'espèce dans la Somme.

BIOLOGIE DU BROCHET

Le brochet (*Esox lucius*) est l'espèce repère pour les cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole. On considère donc que si le brochet est capable de se reproduire dans le milieu, toutes les autres espèces accompagnatrices le peuvent également. Ses habitats de prédilection sont les milieux de faibles courants (lenticules) tels que les étangs et rivières de 2^{ème} catégorie.

Afin d'accomplir l'intégralité de son cycle de reproduction, le brochet a besoin de conditions spécifiques : il se reproduit à des températures de l'eau comprises entre 7 et 10° C, avec une hauteur d'eau comprise entre 20 et 100 cm. Il peut également migrer sur plusieurs kilomètres pour sa reproduction - généralement entre février et mai - à la recherche d'habitats favorables, telles que les prairies inondées lors des crues hivernales. La maturité sexuelle est atteinte dès 2 ans chez les mâles et 3 ans pour les femelles. Une femelle peut pondre jusqu'à 30 000 œufs par kilo de son poids. Les œufs sont fixés sur les substrats végétaux, d'où l'importance de la présence de végétation dressée même immergée (graminée et carex

par exemple). Il est enfin très important que les niveaux d'eau restent stables pendant la durée du cycle de reproduction afin que les œufs restent immergés. Au début de son cycle de vie, le brochet est planctonophage : il se nourrit de planctons, qui sont des organismes minuscules souvent invisibles à l'œil nu, évoluant dans l'eau et ballottés par le courant. En grandissant, ses besoins deviennent plus importants et on observe un changement dans son régime alimentaire. Il devient alors ichtyophage (consommation de poissons) avec possibilité de cannibalisme.

Le brochet est classé vulnérable sur la liste rouge des poissons d'eau douce métropolitaine de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Ses habitats et notamment ses zones de reproduction sont protégées par une circulaire en date du 21 janvier 2009 relative aux frayères et aux zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole. Ainsi toute destruction de frayères sans autorisation préalable peut être réprimandée par les autorités compétentes.

COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

Le brochet arbore une teinte verdâtre. Le corps de ce redoutable prédateur est allongé et sa tête ressemble à un bec de canard ; elle est armée de pas moins de 700 dents ! Sa nageoire dorsale se trouve très en arrière du corps, ce qui lui permet d'accélérer très rapidement afin de fondre sur sa proie dans l'exercice de sa tech-



Alevin de brochet au stade Fingerling.

nique préférée : la chasse à l'affût. Il peut atteindre une taille supérieure à 130 cm pour un poids de plus de 20 kg.

TRAVAUX SUR LE MARAIS DE LA CHAUSSÉE TIRANCOURT

Dans le cadre de sa compétence sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département de la Somme a la possibilité d'acquérir des terrains répondant aux critères du Schéma départemental des espaces naturels. Afin de préserver et valoriser les milieux naturels, il met en œuvre une gestion active en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie (CEN Picardie) et les usagers (pêcheurs, chasseurs, éleveurs, CPIE...).

Suite à une étude menée en 2008 par la Fédération de pêche, le marais de Tirancourt a été sélectionné de par ses caractéristiques favorables pour mettre en œuvre la restauration



La Chaussée Tirancourt : le site avant les travaux.



Le site durant les travaux.

d'une frayère à brochet de 20 000 m². Dans le cadre des mesures d'accompagnement environnementales de la vélo-route Vallée de Somme, la création d'une roselière de 5 000 m² complète le projet initial. Les actions réalisées ont consisté à favoriser le caractère humide du marais, à éviter la sédimentation de la frayère, à recréer des habitats diversifiés et à gérer les niveaux d'eau en mimant les conditions naturelles d'antan. Les actions de restauration ont eu lieu l'hiver dernier (janvier-mars).

Cet aménagement devrait permettre de satisfaire les exigences du brochet en termes de reproduction. Les autres espèces piscicoles (les cyprinidés par exemple) pourront également utiliser ces zones comme refuges pendant les phases de crues hivernales. Ce site va en parallèle être bénéfique pour une multitude d'espèces floristiques (Souchet brun, etc.) et faunistiques (amphibiens, oiseaux, invertébrés) et notamment le Blongios nain.

Un suivi de la présence du brochet au stade jeune sera effectué sur le site afin d'attester d'une reproduction naturelle ou non dans le milieu. En complément, afin de suivre l'évolution de la roselière, des inventaires floristiques et faunistiques (notamment sur l'avifaune) seront réalisés. Depuis l'acquisition foncière, en passant par les travaux de génie écologique et jusqu'à l'ouverture au public, le Département reçoit le soutien financier de l'Europe (Feder), de la Région Hauts de France et de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. La Fédération s'est positionnée en tant que partenaire technique tout au long de ce projet.

Frédéric Fourmy



Le site travaux réalisés : une zone de frayère à brochets !

Photos : Fédération de Pêche 80

Un poisson très prisé

Les techniques les plus employées pour le capturer sont la pêche aux vifs et aux leurres. Les attaques du brochet sont fulgurantes et le combat peut être spectaculaire lorsque le brochet effectue des chandelles. Pour rappel, la pêche du carnassier en 2^{ème}

catégorie piscicole ouvre chaque année le 1^{er} mai.

Des modifications ont été apportées dans le règlement récemment, le quota des carnassiers (brochet, sandre et black-bass) est limité à trois prises dont deux brochets maximum

pour les cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole. Si vous souhaitez conserver un poisson, il doit faire au minimum 60 cm pour un brochet, 50 cm pour un sandre et 30 cm pour le black-bass. Toutefois, afin de sauvegarder ces espèces, n'hésitez pas à pratiquer le no-kill.